

Qu'est-ce que l'enquête sociale européenne ?

Cette enquête représente la volonté de mieux comprendre comment les gens vivent aujourd'hui en Europe. Il s'agit d'un relevé des valeurs, des attitudes et des comportements sociaux de la population. Cette enquête est réalisée en même temps dans de nombreux pays européens.

Lancée en 2002, cette enquête se répète tous les deux ans. Elle se déroule donc cette année pour la sixième fois.

Qu'apporte cette enquête ?

L'enquête vise à donner régulièrement une image la plus fidèle qui soit des valeurs sociales, des normes culturelles et des comportements en France pour les comparer à ceux des pays européens qui y prennent part.

De tels résultats sont importants, non seulement pour comprendre la situation actuelle, mais aussi pour proposer des solutions et améliorer la qualité de vie de tout un chacun.

Comment les interviews sont-elles menées ?

Les ménages sélectionnés sont contactés par un correspondant de l'institut GFK-ISL. Celui-ci choisira par tirage aléatoire la personne qui répondra au questionnaire et conviendra avec elle d'une date et d'une heure pour l'entretien. Celui-ci dure environ une heure.

Quelles sont les questions posées ?

Aucune connaissance particulière n'est nécessaire pour répondre. Nous solliciterons l'avis de la personne interviewée sur divers aspects de la vie de tous les jours. En particulier, certaines questions porteront sur son sentiment de bien-être et sur son opinion relative au fonctionnement de la démocratie. Nous lui poserons également quelques questions sur sa situation personnelle comme son âge, sa profession et sa formation.

Que deviennent les réponses ?

L'anonymat des réponses est garanti, c'est-à-dire que les noms et les adresses des personnes interviewées ne seront pas conservés. Il sera donc impossible de retrouver l'identité des personnes qui auront répondu à l'enquête.

Les données anonymes seront ensuite mises à la disposition des chercheurs pour qu'ils puissent réaliser des statistiques globales.

La Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a approuvé les mesures visant à préserver la confidentialité des répondants dans le cadre de cette enquête.

Qui finance l'enquête ?

Ce sont le Ministère de la Recherche, le CNRS et la Fondation Européenne pour la science qui financent cette étude.

Qui participe à l'enquête ?

L'enquête concerne toute la population résidente des pays européens, âgée de 15 ans et plus. Parce qu'il n'est pas possible d'interroger l'ensemble de la population de chaque pays, seul un échantillon de personnes participera à l'enquête.

En France, 4 500 logements ont été tirés au sort par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et votre logement en fait partie. Une seule personne de votre ménage pourra participer à cette étude.

Ce mode de sélection permet d'affirmer que les réponses des personnes choisies seront représentatives de celles de l'ensemble de la population. Il est ainsi important que seules les personnes sélectionnées répondent ; un de leurs voisins ou leur conjoint ne peut pas les remplacer, car le choix effectué – donc la représentativité – ne serait plus respecté.

Qui conduit l'enquête ?

En France, le CNRS, en collaboration avec Sciences Po, organise le relevé des données selon une méthodologie très stricte, certifiée au niveau européen. L'institut de sondage GfK-ISL est chargé de réaliser les interviews.

Où puis-je obtenir davantage d'informations ?

Pour toute information supplémentaire au sujet de l'enquête, n'hésitez pas à appeler le numéro vert suivant : 0 800 116 160 (de 9h à 18h, numéro gratuit).

Vous pouvez également consulter le site web de l'enquête en France : <http://ess.sciencespo.com>

.....
Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique sans avoir de caractère obligatoire.

Visa n° 2012X726AU du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, valable pour la campagne de collecte 2012-2013.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la recherche scientifique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Ce droit peut être exercé auprès de GfK ISL, Custom Research France, Enquête ESS, 40 rue Pasteur 92156 Suresnes pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative par la société d'enquête (courrier à envoyer dans un délai de deux mois).

.....



Enquête sociale européenne, France 2013



Centre National de la Recherche Scientifique



GfK ISL, Custom Research France